

**PRINCIPALES DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
LORS DE LA REUNION DU 27 AOÛT 2024**

1/ Compte-rendu du précédent conseil :

Le compte-rendu de la réunion du 6/06/2024 est validé à l'unanimité.

2/ Contrat avec la Société Proxy serve :

Au vu du manque de personnel, absent pour maladie ou départ, pour assurer les services de cantine, garderie et l'entretien des locaux et après examen des différentes possibilités, le Conseil Municipal, décide de faire appel à la société proxy services d'Audruicq pour la mise à disposition de deux personnes (20 h par semaine chacune). Il valide le devis qui s'élève à 440 € par personne et par semaine.

3/ Achat de la maison 720 route nationale à la CAPSO :

Le Conseil Municipal décide le rachat à la CAPSO de l'immeuble 720 route nationale au prix de 144 925 € 38 (acquisition 135 000 € + commission d'agence 6000 € + frais de notaire 3925 € 38) à cela viendra s'ajouter les frais de notaires nécessaires à l'établissement de l'acte (environ 2920 €). Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer l'acte.

4/ Demande Subvention au Département pour la création d'une médiathèque :

Dans le cadre de l'achat de l'immeuble 720 route nationale (cadastré section AB n° 516) en vue d'y créer une médiathèque et un marché couvert, le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental au taux maximal et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'ensemble des démarches relatives à cette décision.

5/ Demande fonds de concours à la CAPSO pour la création d'une médiathèque :

Dans le cadre de l'achat de l'immeuble 720 route nationale (cadastré section AB n° 516) en vue d'y créer une médiathèque et un marché couvert, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents sollicite une subvention auprès de la CAPSO dans le cadre du fonds de concours au taux maximal et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'ensemble des démarches relatives à cette décision.

6/ Délibération pour la SANEF :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, rend un avis défavorable à la délimitation des voies rétablies dans le cadre de la délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A 26 qui figure au plan projet Il refuse la proposition faite par la SANEF de transfert dans le domaine public de la commune.

Dit qu'un réexamen de cette décision pourra éventuellement être faite après que des travaux de remise en état auront été effectués par la SANEF.

7/ Contrat PEC :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres, le recrutement d'un P.E.C pour les fonctions d'agent technique polyvalent. Il donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'ensemble des démarches relatives à la présente décision.

8/ Service Civique :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- décide de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité pour une mission de service civique d'une durée de 12 mois.
- autorise Monsieur le Maire, à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale chargée de la cohésion sociale.
- autorise Monsieur le Maire, à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires.

9/ Tarifs des repas de cantine :

Le Conseil Municipal décide de l'augmentation des tarifs de cantine compte-tenu de l'augmentation des prix du prestataire ainsi qu'il suit :

- 4 € 20 le prix du repas pour les enfants domiciliés à Nordausques

-4 € 30 le prix du repas pour les enfants domiciliés à l'extérieur

Il précise que le coût d'un repas s'élève à 8 € 40. La moitié de ce coût est prise en charge par la commune. Il rappelle également que la cantine n'est pas un service dû mais un service rendu.

10/ Règlement de la cantine :

Le Conseil Municipal adopte le nouveau règlement de la cantine. Les principales modifications portent sur les points suivants :

- Prise de connaissance du règlement par les parents mais aussi par les enfants
- Pas d'inscription à la cantine pour les enfants de – de 3 ans
- Information de la part de prise en charge du coût d'un repas (part parents- part commune)
- Précision concernant les absences
- Droits et devoirs pour les enfants
- Devoirs des parents (notamment envers le personnel)
- Prix susceptible d'être révisé
- Service non obligatoire mais rendu au public
- Affichage à la mairie et à la cantine.

Informations et questions diverses :

Cantine : Les travaux d'embellissement de la cantine auront lieu lors des prochaines vacances scolaires.

Gaspillage : Beaucoup de matériel scolaire est acheté malgré des stocks importants dans les armoires. Une réunion avec les enseignants sera prochainement organisée.

Vie scolaire : Les relations avec le Directeur étant compliqué, une réunion sera organisée avec les parents et le Conseil Municipal.

Course cycliste : La course cycliste qui devait avoir lieu le 15 septembre est annulée car le Président du Club de Calais est décédé.

Terrain de football : Un traitement a été réalisé pour supprimer le trèfle. Le terrain manque d'azote, ce qui engendre le développement du trèfle. Un devis a été demandé pour un apport d'azote, il s'élève à 680 €.

Parc Naturel Régional : La commune a reçu une dotation de 5397 €

Travaux de voirie : ils débuteront début septembre.

DETR : une subvention de 63 000 € a été allouée dans le cadre de la DETR pour les travaux prévus rue de Tournehem.

Associations : une réunion est prévue avec les Présidents des associations le mardi 3 septembre à 19 h. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'être présent.

MMU : Une réunion est prévue le 5 septembre à 17 h avec les Conseillers Départementaux, la CAPSO et l'ingénierie dans le cadre des travaux prévus rue de Tournehem.

Travaux structurants : Monsieur le Maire fait état de l'avancée de ces travaux : salle de motricité, préau, Terrain de football, salle des loisirs.

Levée de séance : 20 h 50.

La Secrétaire de séance,
Ingrid BRIENNE.



Le Maire de Nordausques,
Gilles DEBOVE.

